

# COURS DE FORMATION POUR ARBITRES

## SAISON 2016 – 2017

Les cours théoriques se présentent comme suit :

1<sup>ère</sup> étape : Formation théorique individuelle en ligne (e-learning)

Le candidat gère lui-même sa formation théorique selon son propre rythme sur la plateforme internet mise en place pour l'ensemble des régions volleyballistiques de Swiss Volley.

Les instructions pour accéder à l'e-learning parviennent directement au candidat par e-mail après validation de son inscription.

Pour pouvoir se présenter à l'examen théorique, le candidat arbitre doit avoir obtenu un taux de réussite donné à l'examen de certification disponible dans l'e-learning.

2<sup>ème</sup> étape : Deux soirées consacrées aux questions et remarques des candidats, ainsi qu'à l'examen théorique.

Les cours pratiques se dérouleront sur tournois (21.05.16 et fin sept./début oct. 2016) et pendant le championnat de volleyball 2016-2017.

Dates de la 2<sup>ème</sup> étape :

Les **lundis 18.04.16 et 25.04.16 ou 02.05.15** (examen) de **19h30 à 21h15**. Le lieu sera déterminé en fonction des inscriptions.

Le **mercredi 20.04.16** et le **mercredi 27.04.16 ou le mardi 03.05.15** (examen) de **19h30 à 21h15** à Cossonay.

Délai d'inscription : **10 avril 2016** (le sceau postal fait foi).

*Note : plus le candidat s'inscrit rapidement, plus il aura du temps pour travailler sa formation théorique en ligne.*

## INFORMATIONS GENERALES

- Chaque responsable de club inscrit son/ses candidat(s) au moyen du formulaire d'inscription ci-dessous. Par personne, il faut envoyer un formulaire dûment complété, accompagné de 2 photos récentes et de la quittance du paiement de CHF 150.- sur CCP 10-25650-8. L'inscription n'est acceptée qu'après réception de toutes ces pièces.
- Le numéro de la licence de marqueur, ainsi que la date d'obtention de la licence doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription. Selon l'art. 7.2 c du règlement de SVRV, le candidat arbitre doit être âgé de 16 ans minimum et être marqueur depuis au moins une saison. **Cette règle sera strictement appliquée, aucune dérogation ne sera accordée.**
- La confirmation de participation au cours parviendra nominativement à chaque candidat par e-mail.
- La formation e-learning, ainsi que la participation aux 2 soirées (questions + examen théorique) sont obligatoires pour les candidats inscrits (art. 7.2 b du règlement SVRV).
- Pour les 2 soirs, les candidats inscrits devront se munir de la brochure "Règles officielles de Volleyball". Le classeur sera commandé lorsque les différents règlements seront adaptés.
- Les candidats ayant réussi les cours théoriques et l'examen commanderont la nouvelle tenue sur le site de [Swiss Volley](#). Le pull "Swiss Volley" est obligatoire. Un pantalon foncé de ville est accepté (**jeans et training exclus**). Nous rappelons que la tenue fait partie du protocole pour l'obtention de la licence. SVRV rachètera le pull du candidat qui aurait échoué.

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**  
**COURS DE FORMATION POUR ARBITRE**  
**SAISON 2016 – 2017**  
(prière d'écrire en caractères lisibles)

**Candidat**

Club : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

NPA : ..... Localité : .....

Tél privé : ..... Tél prof. : ..... Portable : .....

E-mail : ..... @ .....

Date de naissance : .....

Licence de marqueur no. : ..... Date d'obtention de la licence : .....

Le candidat participera aux 2 soirées :     les lundis     les mardis/mercredi  
(cocher ce qui convient)

**Responsable des arbitres**

Nom : ..... Prénom : .....

Tél privé : ..... Portable : .....

E-mail : ..... @ .....

Date : ..... Signature : .....

Formulaire d'inscription dûment complété à retourner au secrétariat **d'ici au 10 avril 2016**, dernier délai, (le sceau postal fait foi) avec deux photos récentes et la quittance du paiement (photocopie acceptée) de CHF 150.- sur CCP no. 10-25650-8.

Adresse du secrétariat :    SVRV  
  c/o Katja Panchaud  
  Rue de la Maison de Commune 5  
  1041 Bottens